CRM-NEO-e

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2026-04-01 Date de révision: 2026-04-01 Version: 1,0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	CRM-NEO-e
Code du produit	:	Pas disponible

1.2. Autres moyens d'identification

Aucune information complémentaire disponible

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	:	Matériau de référence certifié d'une solution d'étalonnage pour la néosaxitoxine, pour utilisation en laboratoire seulement

1.4. Données relatives au fournisseur

Conseil national de recherches Canada
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1
T 1-902-426-8281

Conseil national de recherches Canada
National Research Council Canada

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	:	Infotrac: Amérique du Nord 1-800-535-5053 International +1-352-323-3500

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Dangers non classés ailleurs

Aucune information complémentaire disponible

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en Poids)
Eau	AQUA Eau	n° CAS: 7732-18-5	99,99
Néosaxitoxine (NEO)	Néosaxitoxine (NEO)	n° CAS: 64296-20-4	0,00188
Acide chlorydrique	Acide chlorydrique Chlorure d'hydrogène (gaz liquéfié) / chlorure d'hydrogène / Chlorure d'hydrogène	n° CAS: 7647-01-0	0,0018

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. La néosaxitoxine (NEO) peut causer la paresthésie (engourdissement), la paralysie, l'arrêt respiratoire et même la mort si des quantités suffisantes sont ingérées.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Aucune information complémentaire disponible

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à +4 °C / 39,2 °F.

SECTION 8 Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CRM-NEO-e	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Néosaxitoxine (NEO) (64296-20-4)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
ACGIH® TLV® C	2 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (Ceiling)	7 mg/m³
OSHA PEL (Ceiling)	5 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	50 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (Ceiling)	7 mg/m³
NIOSH REL (Ceiling)	5 ppm

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Limpide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Sans odeur
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	3,4
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,998 g/mL
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d’une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
DL50 orale rat	238 – 277 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)

Eau (7732-18-5)	
DL50 orale rat	> 90 mL/kg (Source: FOOD_JOURN)

Néosaxitoxine (NEO) (64296-20-4)	
DL50 intrapéritonéale, souris	2,8 µg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
pH: 3,4

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
pH	1,1 (conc: 0.1 N solution)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
pH: 3,4

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
pH	1,1 (conc: 0.1 N solution)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. La néosaxitoxine (NEO) peut causer la paresthésie (engourdissement), la paralysie, l'arrêt respiratoire et même la mort si des quantités suffisantes sont ingérées.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	:	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

CRM-NEO-e	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Néosaxitoxine (NEO) (64296-20-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Acide chlorydrique (7647-01-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Eau (7732-18-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRM-NEO-e	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	:	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : Non réglementé
N° ONU (TDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé
Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT
Non réglementé

TMD
Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:	
Néosaxitoxine (NEO)	n° CAS 64296-20-4
Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:	

Néosaxitoxine (NEO)	n° CAS 64296-20-4

15.2. Règlements internationaux

Aucune information complémentaire disponible

15.3. Règlement national

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision	:	2026-04-01
Date d'émission	:	2026-04-01
Autres informations	:	Aucune
Version #	:	1,0
Préparé par	:	Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com

FDS HazCom 2024 – SIMDUT 2022 (Nexreg) 2026 CNRC

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.